

**LEBRUN** (*Albert-Emmanuel-Pierre-Paul*), Colonel, directeur général au Ministère des Colonies (Gand, 8.1.1854 — Bruxelles 3.8.1922).

Officier de l'armée belge au 1<sup>er</sup> régiment des grenadiers et grand admirateur de l'œuvre entreprise par Léopold II au Congo, il fut admis dans les bureaux de l'État Indépendant du Congo, au département de l'Intérieur, le 18 décembre 1887. Il gravit en quelques années les échelons de la hiérarchie administrative. Tandis que les premières grandes expéditions de découvertes et d'occupation au centre de l'Afrique faisaient parvenir en Europe l'écho de leurs prodigieuses aventures, Lebrun associé par son travail à ces expéditions passait le 21 novembre au grade de chef de bureau ; le 24 juin 1892 à celui de chef de division à titre personnel ; de chef de division le 23 décembre 1893, de directeur à titre personnel le 18 février 1901, de directeur le 12 novembre 1908. A cette dernière date, alors qu'il était attaché en qualité de major à l'adjutant général, chef de la Maison militaire du Roi, il fut, à sa demande, admis à la retraite à l'armée, avec le grade de lieutenant-colonel. Directeur général à titre personnel depuis le 1<sup>er</sup> février 1910, il resta en fonction au Ministère des Colonies jusqu'au 28 juillet 1914, date à laquelle il fut mis en disponibilité pour suppression d'emploi.

Après la guerre, il obtint sa mise à la retraite (2 février 1922) et mourut cette même année à Bruxelles, laissant le souvenir d'un fonctionnaire au zèle inlassable envers l'œuvre léopoldienne.

Il était titulaire de plusieurs distinctions honorifiques belges et étrangères : commandeur de l'Ordre de Léopold et de l'Ordre de la Couronne, Croix civique de 1<sup>re</sup> classe, commandeur de l'Ordre d'Alphonse XIII d'Espagne et de l'Ordre d'Orange-Nassau, commandeur de 2<sup>e</sup> classe de l'Ordre du Dannebrog.

Depuis 1907, il était secrétaire-trésorier du Cercle Africain.

10 août 1953.

[A. E.]

Marthe Coosemans.

*Ann. de l'É. I. C.*, 1906, p. 27. — *Trib. cong.*, 10 août 1922, p. 2. — Note du Ministère des Colonies à l'auteur (Direction générale des serv. adm., personn. métropolitain, 1<sup>er</sup> août 1953).